

# Arrêté du Conseil fédéral relatif à la votation populaire du 26 septembre 1993

du 27 juillet 1993

---

*Le Conseil fédéral suisse,*

vu l'article 10, 1<sup>er</sup> alinéa, de la loi fédérale du 17 décembre 1976<sup>1)</sup> sur les droits politiques,

*arrête:*

## Article premier

La votation populaire sur

- l'arrêté fédéral du 19 mars 1993<sup>2)</sup> contre l'usage abusif d'armes;
- l'arrêté fédéral du 18 juin 1993<sup>3)</sup> sur le rattachement du district bernois de Laufon au canton de Bâle-Campagne;
- l'initiative populaire du 25 octobre 1990<sup>4)</sup> «pour un jour de la fête nationale férié (Initiative «1<sup>er</sup> août»)»;
- l'arrêté fédéral du 9 octobre 1992<sup>5)</sup> sur des mesures temporaires contre le renchérissement de l'assurance-maladie et
- l'arrêté fédéral du 19 mars 1993<sup>6)</sup> sur les mesures en matière d'assurance-chômage

aura lieu sur tout le territoire de la Confédération, le 26 septembre 1993 ainsi que les jours précédents, dans les limites des dispositions légales.

## Art. 2

La Chancellerie fédérale est chargée de prendre, conformément aux prescriptions légales, toutes les mesures nécessaires pour la votation.

## Art. 3

Le présent arrêté sera communiqué aux cantons et publié dans la Feuille fédérale.

27 juillet 1993

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Ogi

Le chancelier de la Confédération, e.r. Casanova

<sup>1)</sup> RS 161.1

<sup>2)</sup> FF 1993 I 979

<sup>3)</sup> FF 1993 II 849

<sup>4)</sup> FF 1990 III 1218, 1993 II 846

<sup>5)</sup> FF 1992 VI 57; RO 1992 1838

<sup>6)</sup> FF 1993 I 981; RO 1993 1066

## **Arrêté du Conseil fédéral relatif à la votation populaire du 26 septembre 1993 du 27 juillet 1993**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1993
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	32
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.08.1993
Date	
Data	
Seite	1478-1478
Page	
Pagina	
Ref. No	10 107 481

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.